# SEANCE DU 26 JANVIER 2010

Convocation : 19 janvier 2010

Madame, Monsieur,

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu **Mardi 26 janvier 2010 à 20 h 00,** Salle du Conseil Municipal, en Mairie.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Jacques CHEVAL

## ORDRE DU JOUR :

1. **Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) : Bilan des actions 2009 et Programmation des actions 2010**
2. **Aménagement de l'Avenue Désiré Valette (tronçon situé entre la Salle Désiré Valette et le Rond-point de l'Europe) : Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) 2010 et demande de subvention au Conseil Général**
3. **Raccordement entre réseaux d'eaux usées des Communes du Bassin de Saint-Vallier : Signature de l'avenant n°1 à la convention relative à l'exploitation**
4. **Demande d'inscription sur la Liste préfectorale des Communes autorisées à faire procéder au ravalement des immeubles situés sur leur territoire**
5. **Signature de la convention de conseil en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail du personnel municipal, avec le Centre de Gestion de la FPT de la Drôme**
6. **Aide aux sinistrés d'Haïti suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010 – Versement d'une subvention à l'Association des Maires de la Drôme pour reversement à une Association humanitaire**
7. **Dénomination d'une voie située dans la zone fluviale CNR desservant le Centre de Secours et la Blanchisserie du Centre Hospitalier**

---

Nombre de membres : 27
Présidence : Monsieur Jacques CHEVAL, *Maire*.

**Présents** : J. CHEVAL, Maire - P. VIAL, A. BOUVAREL, M. DUMONTEIL, M. MOYROUD, J. BRUYERE, B. GIRARDET, L. FOUREL, Adjoints - C. SONNIER, C. ROMANAT, A. BOBICHON, C. MALBURET, M. GUILLERMO, M. DESCORMES, P. BAYLE, C. PERRET, F. SAPET, S. FIGUET, F. BAYLE, P. JOUVET, F. GABET, J.-Y. BRACHET Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** ont donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place : D. LELEUX à M. MOYROUD ; P. DELPEY à B. GIRARDET ; N. LAFAURIE à C. PERRET ; D. VEZANT à J.-Y. BRACHET ; A. PLUTON à F. GABET.

**Secrétaire** : P. BAYLE.

---

**DECISIONS DU MAIRE :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des décisions qu'il a signées en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délégation de compétences accordée au Maire par le Conseil Municipal, par délibération en date du 25 mars 2008.

---

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**
**BILAN DES ACTIONS 2009**
**PROGRAMMATION DES ACTIONS 2010**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été signé pour une durée de trois ans (2007-2009). Le gouvernement a toutefois décidé de proroger ces CUCS d'une année dans l'attente d'une nouvelle contractualisation.

Le partenariat mis en place regroupe l'Etat, la Commune, le Conseil régional et l'ensemble des acteurs intéressés par la politique de la ville.

Le CUCS constitue le dispositif contractuel de mise en œuvre des politiques en faveur des habitants des quartiers sensibles - quartier de la Croisette et quartier des Rioux - et soutient principalement les actions, qui s'articulent autour des cinq thèmes prioritaires suivants définis en 2006 :

- l'accès à l'emploi et au développement économique,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la réussite éducative,
- la prévention de la délinquance et la citoyenneté,
- la santé.

Monsieur le Maire dresse tout d'abord le bilan des actions menées en 2009, au titre desquelles l'action innovatrice et très appréciée d'insertion professionnelle via le nettoyage des rues. Monsieur le Maire propose de la reconduire.

Pour 2010, la région Rhône-Alpes souhaite au travers de ces axes promouvoir les démarches innovantes dans les quartiers et favoriser la réussite des parcours des jeunes.

Le tableau de synthèse des programmations des actions annexé présente les financements attendus ainsi que les indicateurs chiffrés qui permettront d'évaluer les actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prends acte du bilan des actions menées en 2009 ;
- Approuve la programmation des actions pour 2010 ;
- Approuve les plans de financements présentés ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents organismes ou collectivités, tel qu'indiqué en annexe, pour les actions menées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Pages suivantes : Bilan CUCS 2009
Prévisionnel 2010

CUCS 2009 - TABLEAU DE SYNTHESE - BILAN DEFINITIF au 31 déc 2009

| Thèmes | Actions | | Porteurs | Dépenses ~~prévision-nelles~~ | Recettes ~~prévisionnelles~~ | | | | | | | Evaluation : critères chiffrés | bilan définitif au 31 déc 2009 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Etat | Région Rhône-Alpes | CG26 | Paroles de Saint-Vallier | Commune | CAF | *dotation complé-ment.* | | |
| **Habitat et Cadre de Vie** | **1** | **Réunion régulière de type gestion urbaine de proximité** | Commune de Saint-Vallier | 500 | 0 | 0 | 0 | 0 | 500 | 0 | *0* | 5 réunions organisées<br>7 personnes présentes | 2 réunions organisées<br>15 personnes présentes/réunion |
| **Accès à l'emploi et au dvlpmt éco** | **2** | **Insertion Professionnelle** | ARCHER | 9 963,38<br>*~~14 000~~ | 7 000 | 0 | 0 | 0 | 7000 | 0 | *0* | 4 personnes concernées<br>840 heures effectuées | 4 personnes concernées<br>840 heures effectuées<br>**530, 75 heures réellement effectuées 9369,39€ au 31/12/2009** |
| **Citoyenneté et Prévention de la Délinquance** | **3** | **Ateliers des mots au quotidien** | Association Paroles de Saint-Vallier | 6 450<br>~~7798~~ | 1 500 | 1500 | 0 | 0 | 450 | 0 | *3000*<br>~~*4348*~~ | 15 personnes fréquentant l'atelier - lien en fin d'action avec DILF | 20 femmes fréquentant l'atelier |
| **Citoyenneté et Prévention de la Délinquance** | **4** | **Ville Vie Vacances (Chantiers loisirs)** | Association Paroles de Saint-Vallier | 4 225<br>~~8550~~ | 2 000 | (action non éligible) | 0 | 675 € de participation des familles | 550 | 1000 | ~~*5000*~~ | 21 participants inscrits aux chantiers ; 15 participants présents au chantier.<br>12 contrats d'engagements respectés (projet individuel réalisé)<br>7 filles, 14 garçons participants | 21 participants<br>21 contrats d'engagement respectés |
| **Réussite Educative** | **5** | **Espace Parentalité** | Association Paroles de Saint-Vallier | 5 000<br>~~6600~~ | 2 000 | 0 | ~~1600~~ | 0 | 1000 | 2000 | *0* | 8 familles présentes en début d'action<br>Nbr de séances effectuées<br>Nbr d'enfants concernés | 38 parents<br>17 séances<br>49 enfants |
| **Citoyenneté et Prévention de la Délinquance** | **6** | **Semaine Education Citoyenneté** | Association Paroles de Saint-Vallier | 1 770<br>~~2200~~ | 1 500 | 0 | ~~700~~ | 270 € de participation des familles | 0 | 0 | *0* | 7 partenaires aux réunions<br>Environ 200 jeunes mobilisés<br>Régularité des participations | 7 partenaires aux réunions,<br>Environ 200 jeunes de 6-13 ans, 300 de 13-17 ans mobilisés, 500 adultes |
| **Réussite Educative** | **7** | **Animations Familiales** | Association Paroles de Saint-Vallier | 5 000<br>*~~6105~~ | 2 000 | 0 | 1105 | 0 | 1000 | 2000 | *0* | 20 familles concernées; 3 cycles de 3 demi-journées mis en place<br>5 familles orientées par partenaires sociaux | 45 familles concernées ;<br>3 cycles de 3 demi-journées mis en place<br>6 familles orientées par partenaires sociaux |
| **Totaux prévisionnels** | | | | 45 753 | 16 000 | 1 500 | 3 405 | 945 | 10 500 | 5 000 | *9 348* | | |
| **TOTAUX (réalisé)** | | | | **36 945** | **16 000** | **1 500** | **1 105** | **945** | **10 500** | **5 000** | ***3 000*** | | |

* Les porteurs de projet poursuivront l'action à hauteur des recettes perçues

mise à jour du 26 01 10

# CUCS 2010 - TABLEAU PREVISIONNEL

| Thèmes | Actions | | Porteurs | Dépenses prévision-nelles | Recettes prévisionnelles | | | | | | Evaluation : critères chiffrés |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Etat | Région Rhône-Alpes | CG 26 | Paroles de Saint-Vallier | Commune | CAF | |
| **Habitat et Cadre de Vie** | **1** | **Réunion régulière de type gestion urbaine de proximité** | Commune de Saint-Vallier | 500 | 0 | 0 | 0 | 0 | 500 | 0 | 5 réunions organisées<br>7 personnes présentes à chacune |
| **Accès à l'emploi et au dvlpmt éco** | **2** | **Insertion Professionnelle** | ARCHER | 14000 | 7000 | 0 | 0 | 0 | 7000 | 0 | 4 personnes concernées<br>840 heures effectuées |
| **Citoyenneté et Prévention de la Délinquance** | **3** | **Ateliers des mots au quotidien : accès aux savoirs de base** | Association Paroles de Saint-Vallier | 4450 | 2500 | 1500 | 0 | 0 | 450 | 0 | 20 personnes fréquentant l'atelier |
| **Citoyenneté et Prévention de la Délinquance** | **4** | **Ville Vie Vacances (Chantiers loisirs)** | Association Paroles de Saint-Vallier | 5000 | 2000 | (action non éligible) | 0 | 0 | 2000 | 1000 | 21 participants inscrits aux chantiers ;<br>15 participants présents au chantier.<br>12 contrats d'engagement respectés (projet individuel réalisé) |
| **Réussite Educative** | **5** | **Espace Parentalité & médiation parentale** | Association Paroles de Saint-Vallier | 6650 | 2500 | 0 | 1600 | 0 | 550 | 2000 | 10 familles présentes en début d'action<br>40 séances effectuées |
| **Réussite Educative** | **6** | **Animation familiales** | Association Paroles de Saint-Vallier | 6000 | 2000 | 0 | 1000 | 0 | 0 | 3000 | 45 familles |
| **TOTAUX** | | | | **36600** | **16000** | **1500** | **2600** | **0** | **10500** | **6000** | |

mise à jour 26/01/2010

## AMENAGEMENT DE L'AVENUE DESIRE VALETTE
### (TRONÇON SITUE ENTRE LA SALLE DESIRE VALETTE ET LE ROND-POINT DE L'EUROPE)

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010
### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA DROME

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la réalisation de l'aménagement du parvis de la salle des fêtes Désiré Valette et de la mise en place dans le cadre du plan de circulation de l'avenue Désiré Valette en sens unique dans le sens nord-sud, il devient nécessaire de re-calibrer et réaménager cette voie de manière à réduire considérablement la vitesse des véhicules et offrir davantage de places de stationnement aux usagers du quartier du Champ de Mars en pleine expansion (nouveaux commerces, déplacement du marché sur le champ de Mars).

Aussi, des travaux d'aménagement et sécuritaires vont être entrepris dans l'Avenue Désiré Valette, pour ce qui concerne le tronçon situé entre la Salle Désiré Valette et le Rond-Point de l'Europe. Ces travaux consistent à :

- Réduire la largeur de la chaussée afin de limiter la vitesse des véhicules.
- Créer des places supplémentaires de stationnement de part et d'autre de cette voie de manière à accentuer l'effet de paroi tout en isolant physiquement les piétons sur les trottoirs.
- Favoriser et sécuriser les modes de déplacements doux en aménageant des passages piétons sécurisés ainsi qu'un plateau traversant à hauteur des trottoirs au carrefour de l'avenue Désiré Valette, de la rue des Tanneries, du chemin des Epessiers
- Sécuriser par la pose de mobilier urbain
- Poser des bandes podotactiles sur les traversées piétonnes
- Créer une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite
- Matérialiser 22 places de stationnement réservées aux véhicules légers
- Réaliser de la signalisation horizontale ainsi que la pose de signalisation verticale

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 100 371,50 € HT, hors signalétique, auquel il convient d'ajouter 10 % de dépenses imprévues à ce jour, soit un montant de 110 408,65 € HT.

Ces travaux pourraient débuter en avril 2010, pour une durée de trois mois.

La Commune étant éligible pour 2010 à la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.), Monsieur le Maire propose de la solliciter pour cette opération.

Monsieur le Maire précise que ces travaux pourraient être subventionnés par le Conseil Général de la Drôme,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Approuve** la réalisation de ces travaux, ainsi que le plan de financement présenté,
- **Dit que** les crédits seront ouverts au budget 2010
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la D.G.E. pour l'opération ci-dessus auprès de Monsieur le Préfet de la Drôme, au taux maximum,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général de la Drôme.

---

## RACCORDEMENT ENTRE RESEAUX D'EAUX USEES
## DES COMMUNES DU BASSIN DE SAINT-VALLIER

### SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'EXPLOITATION

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 27 novembre 2007, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer la convention définissant les modalités de répartition entre les communes de Saint-Vallier, d'une part et de Saint-Barthélémy de Vals, Saint-Uze, Laveyron et Sarras d'autre part, des frais d'exploitation des ouvrages d'assainissement permettant le transport des eaux usées jusqu'à la station d'épuration communautaire.

Afin de mieux répartir les charges d'exploitation entre les différentes communes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'un avenant n°1 à ladite convention.
Cet avenant précise notamment le calcul des dépenses engagées, ainsi que celui des participations.

Entendu lecture de l'avenant n° 1,
Et après en avoir délibéré,
**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer l'Avenant n° 1 à la convention relative à l'exploitation des ouvrages d'assainissement permettant le transport des eaux usées des Communes du Bassin de Saint-Vallier.

---

## DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE PREFECTORALE DES COMMUNES AUTORISEES A FAIRE PROCEDER AU RAVALEMENT DES IMMEUBLES SITUES SUR LEUR TERRITOIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que de nombreuses façades d'immeubles auraient besoin d'un ravalement.

Le Code de la Construction et de l'Habitation prévoit, dans son article L132-1, que « les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté. Les travaux nécessaires doivent être effectués au moins une fois tous les 10 ans, sur l'injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale. »

Le même Code prévoit, dans son article L132-2, que « l'article L132-1 est applicable dans les communes figurant sur une liste établie par décision de l'autorité administrative, sur proposition ou après avis conforme des conseils municipaux. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Sollicite** Monsieur le Préfet pour l'inscription de la Commune de Saint-Vallier sur la liste des Communes de la Drôme où les propriétaires sont tenus de faire effectuer les travaux de ravalement des façades, dans les conditions prévues par l'article L132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

---

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CONSEIL, EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE, ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME

Monsieur Patrice VIAL, Premier Adjoint au Maire rappelle que, dans sa séance du 23 février 2005, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de conseil en matière d'hygiène et de sécurité, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme.

Suite à la mise en place de la fonction d'inspection par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme en 2007, la convention de conseil doit être réactualisée, afin de bien séparer les deux missions. Les modalités de financement de cette convention restent inchangées. Le conseil est financé sur la cotisation additionnelle au Centre de Gestion, payée par toute collectivité.

Monsieur VIAL propose au Conseil Municipal, la signature d'une nouvelle convention ayant pour objet l'organisation des modalités selon lesquelles le Centre de Gestion assurera des missions de conseil en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour la Ville de Saint-Vallier. Cette mission est assurée par un des ingénieurs en prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme.

Entendu lecture de la convention,
Et après en avoir délibéré,
**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur Patrice VIAL, Premier Adjoint au Maire, à signer une convention de conseil en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail du personnel, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme.

*Monsieur le Maire, également Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme, n'a pas pris part au vote.*

---

## AIDE AUX SINISTRES D'HAITI
## SUITE AU TREMBLEMENT DE TERRE DU 12 JANVIER 2009

### VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA DROME POUR REVERSEMENT A UNE ASSOCIATION HUMANITAIRE

Au lendemain du séisme qui a ravagé Haïti, Monsieur le Maire tient à exprimer, au nom de la Commune de Saint-Vallier, toute sa solidarité au peuple haïtien, qui traverse la plus grave crise humanitaire de ces dernières décennies.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association des Maires de la Drôme a lancé un appel à tous les Maires du Département afin de les inviter à participer à la campagne de soutien financier qu'elle organise.

Toutes les communes qui le veulent peuvent faire parvenir leurs dons à l'Association des Maires de la Drôme, qui relaiera le produit de cette collecte auprès d'un organisme dûment habilité à l'aide humanitaire.

Devant l'ampleur de cette tragédie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'associer à cet élan de solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer une subvention de 1 000 € (mille euros) à l'Association des Maires de la Drôme qui se chargera de reverser cette somme à une Association humanitaire, afin de venir en aide aux sinistrés d'Haïti.

---

## DENOMINATION D'UNE VOIE SITUEE DANS LA ZONE FLUVIALE CNR

### DESSERVANT LE CENTRE DE SECOURS ET LA BLANCHISSERIE DU CENTRE HOSPITALIER

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa séance du 25 novembre 2008, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer avec la Poste une charte d'engagement et de partenariat sur l'acheminement postal. En signant cette charte, la Commune s'engageait notamment à dénommer ses rues, chemins, et voies publiques.

Suite à la construction du Centre de Secours de Saint-Vallier et de la Blanchisserie du Centre Hospitalier, il y a lieu de dénommer la voie desservant ces bâtiments.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer cette voie : « Rue Jean-Michel REYMOND ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** de dénommer : « **Rue Jean-Michel REYMOND** », la voie située dans la zone fluviale CNR desservant le Centre de Secours et la Blanchisserie du Centre Hospitalier.

- **Précise** que les Services du Cadastre et la Poste seront informés de cette dénomination.

---